

LA NÉG-OCIATION... OU LA NÉG-ATION !

Orléans, le 26 novembre 2025

PART VARIABLE : CE QUE DISENT LES EXPERTS...

Des experts en organisation du travail alertent sur les effets pervers des systèmes de rémunération variable :

- Frustration et opacité : des primes décidées loin du terrain génèrent injustice et découragement.
- Concurrence entre collègues : la compétition fragilise la cohésion et augmente les tensions.
- Déconnexion : des objectifs purement quantitatifs ignorent la réalité du travail réel.
- Motivation compromise : l'argent et vendre à tout prix supplante la reconnaissance du métier.

Autant de pratiques en contradiction avec tout accord QVCT digne de ce nom, qui devrait viser :

- la reconnaissance réelle du travail,
- la cohésion et la solidarité,
- la motivation authentique,
- la préservation de la santé et du bien-être.

En clair : la part variable actuelle est un instrument de pression, pas de valorisation !

PART VARIABLE 2026

Lors du dernier CSE le 21 novembre, la direction a présenté le dispositif des parts variables 2026.

Nous ne donnons pas encore le détail des montants et des objectifs : chacun recevra bientôt sa feuille de route. **Mais l'esprit général est déjà clair : pression, compétition et tableaux Excel avant l'humain.**

Comme chaque année, les objectifs sont imposés, décidés à distance, parfois incohérents et souvent hors sol, déconnectés du quotidien des salariés.

Résultat : responsabiliser les équipes pour des objectifs impossibles, conçus ailleurs et imposés d'en haut.

LE ROI DES CHIFFRES... QUI NE RÉUSSIT PAS TOUTES SES LIGNES

Les données arrêtées à fin octobre montrent que, sur de nombreuses lignes, **Monsieur Nègre, pourtant autoproclamé roi des chiffres, n'atteint pas lui-même tous ses objectifs.**

Pendant que certaines directions commerciales imposent des séances de phoning intensives aux salariés jugés "en retard", la mécanique tourne à plein.

Stigmatiser ceux qui n'atteignent pas leurs objectifs : est-ce légal ? Pas si sûr !

À propos d'objectifs non atteints, rappelons que **Madame Charpy, elle aussi, devrait avoir droit à ses séances de rattrapage.**

La direction continue de dérouler son scénario comme si tout allait bien, et comme si quelqu'un y croyait encore.

COMPÉTITION, PRESSION ET CONSÉQUENCES CONNUES

La grande nouveauté 2026 : la compétition entre agences, en plus de la compétition entre salariés.

Les conséquences sont parfaitement connues :

- stress chronique, anxiété, irritabilité, troubles du sommeil, fatigue, douleurs physiques,
- perte de motivation, perte de sens, tensions entre collègues,

- **augmentation des arrêts maladie et du turnover,**
- **baisse de la qualité du service.**

A **SUD-Solidaires**, nous refusons que la part variable devienne un instrument de tension et de culpabilisation.

Sans vraie négociation, il ne reste que la **NEG-ATION** : la négation du terrain, de l'écoute et de la santé des salariés.

UN ACCORD HANDICAP... SANS FANFARE MAIS UTILE

La direction a présenté le nouvel accord handicap de branche Caisse d'Épargne, un texte essentiel pour l'inclusion et l'accompagnement des salariés concernés.

SUD-Solidaires l'a signé, aux côtés des autres organisations syndicales, pour renforcer les droits, améliorer l'accessibilité et mieux protéger les salariés en situation de handicap.

Pas d'effets d'annonce, pas de mise en scène : NOUS, ce qui nous intéresse, ce sont les avancées concrètes.

POUR DÉFENDRE VOS DROITS, VOTRE SANTÉ ET UNE VRAIE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL.

REJOIGNEZ-NOUS !



Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUET, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMIRE, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSAULT, Alain QUESNE, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gérôme TOURNOIS



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
 2, rue Lavoisier 45140 Ingré
 Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
 Code courrier PSX45
 sudcelc@sudbpce.com